

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2024/3086/173 du 18 septembre 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société HILBERT SA l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque KOMATSU, du type PC35MR-5, avec le numéro de construction KMTPC263PPE033948.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.


Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html>

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

Steinfort, le 2 octobre 2024

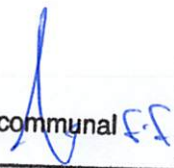
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
- 2 OCT. 2024
en bonne et due forme à partir du

Steinfort, le - 2 OCT. 2024



Le bourgmestre



Le secrétaire communal

Il est porté à la connaissance du public que l'avis n° 3A/2024/3086/23 du 18 septembre 2024 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'économie sociale et solidaire accordé à la société HILBERT SA l'exploitation d'un appareil de lavage mobile à équipement interchangeables de la marque KOMATSU du type PCSMR-2 avec le numéro de construction KMPCC53PFC033948.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou à l'étranger, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous réserve de la production d'un justificatif d'identité.

pour le Collège des Bourgmestres et échevins

Andres Castro
Secrétaire communal



Sammy Wagner
Bourgmestre